

PROCÈS-VERBAL

gDe la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 11 h 15, le 19 décembre 2002.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2002

Résolution n° E-2002-088

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2002.

Adoptée à l'unanimité

Établissement du calendrier des séances du Comité exécutif pour l'année 2003

Résolution n° E-2002-089

D'adopter le calendrier des séances du Comité exécutif pour l'année 2003.

De fixer l'heure habituelle des rencontres à 11 h 30, mais les journées qu'il y a séance du Conseil, à 15 h.

Référence : Mémoire du 10 décembre 2002
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Contrat de travail du technicien en géomatique

Résolution n° E-2002-090

De fixer la rémunération du technicien en géomatique, monsieur Bruno Labonté, à 38 550 \$ rétroactivement à la date de son engagement.

De prendre en considération que l'employé effectuera 36,5 heures / semaine au lieu de 35 heures / semaine à compter de 2003 et lui octroyer, en conséquence, une compensation monétaire annuelle de 1 500 \$ à compter de cette date.

D'autoriser le président de la CMQ et le secrétaire-trésorier ou en cas d'absence ou d'empêchement, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général à signer la modification au contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 16 décembre 2002
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un coordonnateur au développement économique

Résolution n° E-2002-091

De nommer comme coordonnateur au développement économique de la CMQ M. Guy Rivest jusqu'au 16 juin 2003.

De demander le prêt des services de cet employé à la CMQ, pour la période s'écoulant entre le 6 janvier et le 16 juin 2003, aux mêmes conditions que celles intervenues entre la SPEQM et le Gouvernement du Québec relativement à cet employé.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier, ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer les ententes à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 16 décembre 2002
Certificat
du trésorier : CT-227
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2002-092

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 29 novembre au 10 décembre 2002 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 85 224,40 \$, plus 11 368,04 \$ pour les salaires versés du 5 au 12 décembre 2002 aux employés de la CMQ (ceux ne faisant pas partie des prêts de services entre la CMQ et les municipalités membres) ainsi qu'aux élus.

Référence : Bordereau du 11 décembre 2002
Certificat
du trésorier : CT-228
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE